DECLARATION FSU CTA du 6 décembre 2013

Trois mois après la première rentrée Peillon, les personnels étaient en attente des engagements présidentiels et constatent que pour l'essentiel (hormis les recrutements supplémentaires et la création des ESPE, issus de la loi d'orientation) leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées et les réformes engagées par le gouvernement Sarkozy-Fillon, fortement contestées par les personnels, se poursuivent : réforme des lycées, bac pro 3 ans, LPC et note de vie scolaire en collège, CCF en lycées professionnels… Le budget 2014, pour lequel les ménages vont être ponctionnés de 12 Mds supplémentaires, ne prévoit aucune revalorisation du point d'indice gelé depuis juillet 2010 et contribue à détériorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il est urgent que le ministère de la Fonction Publique prenne en compte notre demande de revalorisation.

1er degré :

L'étude du budget pour le primaire permet aujourd'hui de faire ressortir les premières tendances pour la rentrée 2014. Au niveau national, l'école primaire bénéficiera de créations concrètes (2 355) moins importantes que l'an dernier (3 046), la formation initiale (stagiaires rémunérés à plein temps mais à mi-temps dans les écoles) absorbant un part de ce budget. Dans un contexte de hausse démographique (30 400 élèves supplémentaires sont encore attendus, principalement en élémentaire au niveau national) et de nécessité de déployer le « *plus de maitres que de classes* », les RASED, les remplaçants pour remettre de la formation continue, la priorité au primaire se présente en retrait. Pour notre académie, les prévisions d'effectifs montrent qu'il faudra une hausse significative des moyens en termes de postes pour répondre aux urgences ; Le budget 2014 n'y répond pas.

Et quand à cela s'ajoute une mise en œuvre de la réforme des rythmes ici et là chaotique et une préparation des nouveaux rythmes pour la rentrée 2014 dans une cacophonie croissante, vous avez là tous les ingrédients d'une situation tendue qui ne peut être balayée d'un revers de la main.

Nous condamnons l'instrumentalisation politique de ce sujet à l'approche des élections municipales. Mais attention aussi aux explications faciles. Attention à ne pas nous servir la fable d'enseignants corporatistes qui seraient ingrats et rétifs aux changements. Nous invitons ceux qui seraient tentés par cette petite musique, à passer quelques jours dans une école de leur choix, à quatre jours ou quatre jours et demi. Sans doute reconsidéraient-ils leur jugement.

La réforme des rythmes « mal fichue » agit comme le révélateur d'une réelle lassitude professionnelle à laquelle vous seriez bien avisé de répondre. Nous voulons des mesures qualitatives pour l'école et les enseignants soutenues par un budget à la hauteur de l'engagement pour la priorité au primaire. Certes, nous ne sommes plus au temps des suppressions de postes et c'est tant mieux. Mais, nous ne sommes pas encore dans l'ère d'une déclinaison perceptible pour les enseignants de cette priorité à l'école primaire. Nous vous demandons d'apporter très vite des réponses tangibles.

Réécriture du décret sur les rythmes, remise à plat complète là où la mise en place est par trop insatisfaisante, améliorations des conditions de travail avec de la confiance et du temps, renouveau de la formation continue des enseignants, revalorisations du métier avec un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré, amélioration du régime de décharge pour les directeurs d'école, mesures concrètes pour les conditions d'exercices des enseignants exerçant en éducation prioritaire, baisse des effectifs notamment pour la maternelle, montée en charge du plus de maîtres que de classes pour travailler autrement à la réussite des élèves, réhabilitation concrète des RASED par de nouvelles implantations et une augmentations des départ en CAPA-SH... La priorité au primaire doit maintenant se vivre concrètement dans nos écoles. Il y a urgence !

C'est pourquoi le SNUipp-FSU a appelé à la grève dans les quatre départements comme à l'échelon national, dans un cadre unitaire, le 5 décembre 2013, et qu'elle cherche le développement de l'action pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de ces revendications.

Education Prioritaire

Le SNES-FSU a le plus grand mal à croire que cette consultation organisée à la va vite et sur une demi-journée permette de prendre en compte l'avis et l'expertise des établissements et de ses personnels. A la lecture du rapport diagnostique on peut nourrir de très grandes inquiétudes pour l'éducation prioritaire, la sortie de très nombreux établissements de l'éducation prioritaire pour concentrer les moyens sur quelques uns, l'utilisation des fonds de l'éducation prioritaire pour autre chose que pour la prime ZEP des enseignants et diminuer les effectifs par classe. Il ne peut y avoir rénovation de l'Education Prioritaire à moyens constants !

CHS-CT

Même si nous notons avec satisfaction que la demande de la FSU au CHS-CTM concernant les conditions de travail des enseignants STI2D soit relayée dans notre académie, nous déplorons la lenteur de cette réaction alors que nous vous avons alertés depuis bien longtemps en CTA et lors de diverses audiences. Nous vous rappelons par ailleurs qu'à ce jour, les représentants siégeant en CHS-CT n'ont eu qu'une journée de formation au lieu des cinq prévues. Nous vous demandons instamment de rapidement mettre en place les quatre journées de formation manquantes.

Rattrapage journée prérentrée

Le rattrapage du jour de prérentrée le lundi 2 septembre, travaillée par les personnels , imposée aux enseignants et aux personnels des établissements sur les après-midi des mercredis 13 novembre et 11 juin, issue de l'interprétation ministérielle de la loi qui définit l'année scolaire en 36 semaines a suscité un fort mécontentement des personnels.

La proposition du prochain calendrier scolaire sur 3 ans, avec en particulier, une prérentrée fin août pour les 3 prochaines années, est une véritable provocation et a d'ailleurs été rejetée en CSE par un grand nombre d'organisations syndicales dont la FSU. Pour la FSU, la rentrée scolaire des enseignants doit avoir lieu en septembre, les 36 semaines de l'année scolaire doivent intégrer la prérentrée et les modalités éventuellement différées de rentrée des élèves ; la seconde journée de prérentrée doit être supprimée, et toute journée de travail supplémentaire doit être rémunérée en HSE.

Nous vous remettrons les pétitions demandant le non-rattrapage de la journée de prérentrée et vous demandons un engagement sur le paiement en HSE, pour l'après-midi du 13 novembre dans un premier temps et sur la suppression de la demi-journée de rattrapage du 11 juin.

Loi d'orientation et premières conséquences

La Loi de refondation de l'Ecole a été promulguée. Si la bivalence et l'école du socle ne figurent pas dans la Loi, certaines dispositions prises par décret pendant l'été sans aucun débat posent problème : le cycle CM1 CM2 6ème , et le conseil école – collège. Ce nouveau cycle déséquilibre le collège, laisse entendre que la classe de 6ème serait la fin de l'école primaire et ne prévoit rien pour une articulation 3ème seconde qui serait pourtant indispensable. Il porte aussi en germe l'idée d'une polyvalence des enseignants en 6ème, prônée par certaines organisations syndicales. Si une meilleure articulation entre premier et second degrés est souhaitable, la solution adoptée ne résout pas le problème. La classe de 3ème demeure la fin de la scolarité obligatoire, ce qui atteste d'un manque d'ambition pour la jeunesse. Le conseil école-collège, progressivement mis en place au cours de l'année, permet des échanges de pratiques et d'enseignants entre le collège et les écoles de son secteur. Le fonctionnement se fait en dehors de toute logique démocratique et en fait plutôt une nouvelle hiérarchie intermédiaire. Par ailleurs, quelle est la pertinence de l'échange de service entre enseignants des premier et second degrés ? La FSU opposée à cette possibilité, considère que ce n'est pas la réponse à la question de l'amélioration nécessaire de la transition école-collège.

Livret de compétences et note de vie scolaire : Nous demandons à l'administration de geler l'application du livret de compétences et de la note de vie scolaire dans l'attente des conclusions du Conseil Supérieur des Programmes qui doit instruire ces questions

Effectifs en lycées et collèges : On constate globalement une prévision des effectifs pour l'année 2013 conforme au constat à cette rentrée. L'augmentation continue des effectifs dans le 2nd degré (plus 525 élèves pour la prochaine rentrée) , certes moins forte que l'année dernière demeure un sujet d'inquiétude pour les personnels enseignants qui

voient les quelques créations de postes de stagiaires absorbés par l'augmentation des effectifs élèves (plus 2200 élèves dans le second degré) entre 2011 et 2014. Les personnels ne voient donc aucune amélioration de leurs conditions de travail au quotidien. La forte augmentation d'élèves en 2nde et en terminale GT impose l'ouverture de classes dans ces niveaux avec la même réactivité que le rectorat met pour fermer des classes en cas de baisses d'effectifs.

ESPE :
L'organisation des élections au Conseil d'Ecole de l'ESPE, dans des délais intenables, avec un corps électoral excluant la plupart des M2, est révélatrice de la volonté de passage en force et de contourner les organisations syndicales des personnels.

EPLE, AS et UNSS : entités indissociables. La création d'une AS est obligatoire dans chaque EPLE et les AS sont obligatoirement affiliées à l'UNSS (cf. code de l'éducation et décret du 14 Mars 1986).
Rompre avec ces obligations reviendrait à déstabiliser un ensemble original qui a d'abord été créé pour favoriser l'accès aux pratiques sportives des jeunes et développer le principe de l'adhésion volontaire pour vivre, partager et construire des projets dans lesquels chaque élève doit pouvoir trouver sa place. Les activités du sport scolaire ont évolué avec le temps et les enseignants d'EPS, avec le SNEP-FSU, y ont largement contribué. Les APSA se sont largement diversifiées. Les activités artistiques et de plein air sont désormais bien implantées. Les rencontres, qui restent un des objectifs prioritaires, revêtent aujourd'hui des formes diverses : compétitions`traditionnelles' mais aussi challenge, festival, journées promotionnelles, raids. Ce sont ainsi beaucoup plus de jeunes, avec leurs diversités, leurs attentes, que le sport scolaire attire. La prise de responsabilités est encouragée : pratiquant régulier, jeune officiel (arbitre, reporter, organisateur…),vice président, autant de formes d'engagement que le SNEP-FSU a soutenues.
De la même manière les AS sont des moteurs et des éléments fédérateurs dans les établissements par l'image extérieure qu'elles donnent à voir, mais aussi la vie interne :des liens créés entre les élèves de sections différentes, l'investissement fréquent des licenciés à l'UNSS dans les FSE et CVL.
Pour aller toujours plus loin dans la pratique sportive et dans l'exercice des responsabilités, les élèves ont besoin d'être mis en confiance et encouragés dans une organisation qui leur permet de faire des projets, de mettre en œuvre des actions ou décisions qui seront vécues mais aussi confrontées aux autres. L'AS est l'outil indispensable du service public du sport scolaire pour donner du sens aux pratiques sportives et associatives.
Ce sport scolaire (que nous défendons) et mis à mal ces dernières semaines par le refus de certains chefs d'établissements d'assumer leur fonction de président de droit, devrait nous le souhaitons être conforté par la présentation du projet du décret au comité technique ministériel du 27 Novembre 2013 où il a été soumis au vote puis sera validé par le conseil d'état.

Grand Clermont : Le CCREFP s'est réuni mardi 19 novembre pour examiner la carte des formations professionnelles initiales par la voie scolaire.
En effet, la Loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit 2 outils de coordination de l'offre de formation professionnelle au niveau régional: la gestion de la carte régionale des formations et le schéma stratégique des formations professionnelles initiales**.** Nous attendions et redoutions l'Acte III de la décentralisation, finalement le transfert de compétences à pris la forme larvée de cette loi.
Si l'on peut déjà s'interroger sur la place et l'influence du dialogue social dans l'élaboration de la première phase du schéma stratégique, on peut, en outre, s'inquiéter quant à la place dévolue jusqu'à présent au Comité Technique Académique relevant de l'Éducation nationale dans la gestion de la carte régionale des formations professionnelles initiales soit nos sections de la Voie professionnelle. Nos interrogations sont d'autant plus fortes que les rejets au premier semestre dernier du schéma stratégique en CTA et en CAEN n'ont pas fait varier le CRA sur l'essentiel. Le CCREFP n'a-t-il qu'une fonction de conseil ou devient-il décisionnaire, se substituant ainsi au CTA devenant par la même moribond?
Dans les établissements clermontois impactés par les décisions régionales, la désillusion des personnels doublée d'une colère froide n'est pas retombée. La mobilisation du LP Vercingétorix de Romagnat est maintenant relayée par celle du LP Marie Curie de Clermont-FD .Les personnels n'entendent toujours pas vos arguments d'optimisation des mètres carrés par élève ou de cohérence de l'offre de formations. Ils ne voient que destruction d'établissements qui fonctionnent, démantèlement des équipes pédagogiques et dégradations de leurs conditions de travail et d'existence.

Quant à l'ambition du schéma de développer plus de cohérence dans l'offre de formation, on peut toujours s'étonner du «nouveau lycée Marie Curie- Camille Claudel» estampillé lycée du bien-être et de la qualité de vie qui mélange métiers de la sûreté et de la sécurité avec esthétique et coiffure tout en faisant passer à la trappe les formations sanitaires et sociales de Marie Curie promises à être transférées au Lycée Sidoine Apollinaire !
Vous ne vous étonnerez pas que la FSU, fidèle et constante dans sa position de rejet du schéma au premier semestre, refuse toujours d'entériner entre autre chose le transfert des sections du LP Vercingétorix vers le lycée Lafayette. Notre Fédération est échaudée par le schéma stratégique présenté comme la première phase sans aucune garantie qu'il y en ait une autre et sans aucune réflexion sur l'aménagement du territoire et sur une répartition équilibrée et attractive des formations dans l'académie. La FSU relaie dans cette enceinte les inquiétudes des personnels quant à la mise en place de la seconde phase.

CCF et voie professionnelle : Malgré les avancées des services du rectorat et des chefs d'établissements en matière de transparence quant à la ventilation des indemnités CCF au premier semestre 2013, les personnels souhaiteraient comprendre le détail des sommes perçues afin d'éviter toute suspicion dans les lycées professionnels. Sur le fond, nous dénonçons toujours la généralisation des CCF chronophages et inégalitaires. Quant aux indemnités, elles ne peuvent se substituer au blocage pluriannuel du point d'indice dans la fonction publique et à la perte de pouvoir d'achat.

Orientation : Le Conseil régional d'Auvergne fait partie des 8 régions volontaires pour expérimenter le SPRO. Cette expérimentation va au-delà du contour prévu par le projet de Loi qui devrait être débattu très prochainement par l'Assemblée Nationale. La région est définie comme « l'autorité responsable de la coordination et de l'animation des acteurs contribuant à la mise en œuvre de ce service public ». Mais elle ne rappelle pas que dans l'article 14 (L 611-3 modifié) du projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires (projet de loi de décentralisation), ce sont l'Etat et la région qui ont la charge du SPOTLV. Cet « oubli » autorise ensuite tous les dérapages permettant la main mise de la région sur le SPO. Il y a manifestement une volonté, par des citations inexactes ou tronquées des articles 14 et 15 de tirer le SPO vers une régionalisation de fait ! On voit clairement se profiler un service régional dont les objectifs et les priorités seraient définis dans des instances régionales et s'imposeraient aux différentes structures. Sans consignes claires du MEN définissant de manière nationale, pour un corps de fonctionnaires, les limites de l'engagement dans le SPRO, qui peut croire sans se bercer d'illusions que les missions et les conditions d'exercice resteront définies nationalement ? Le SNES-FSU s'opposera à la régionalisation rampante des missions des CO-PSY !

Discussions sur le métier :
Le SNES-FSU réaffirme son attachement aux garanties qui fondent les décrets de 1950 et les statuts particuliers des corps des personnels enseignants, et en exige le respect dans le cadre des notes de service et circulaires mises en œuvre depuis leur parution ou réactualisation: une définition nationale du service des enseignants fondée sur un horaire hebdomadaire correspondant à la qualification disciplinaire. Le travail présentiel est en constante évolution. Nous réaffirmons notre demande d'un service défini dans l'immédiat sur la base de 17 heures pour les certifiés et de 15 heures pour les agrégés, comprenant un abattement forfaitaire de deux heures pour la concertation, le travail en équipe pédagogique sur projet ou interdisciplinaire mais aussi en équipe éducative (enseignants, CPE, CO-Psy…) pour assurer le suivi des élèves et organiser des rencontres avec les familles.
En aucun cas ces discussions ne doivent conduire à une dégradation des conditions de travail ou de statut des personnels.